



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Rénovation du Réseau informatique

Tribunal Judiciaire de Coutances

Objet de la consultation

CREATION DE 2 LOCAUX INFORMATIQUES AU NIVEAU 2

LOT 01 - Second œuvre

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

 2 Impasse Claude Nougaro 4480 SAINT HERBLAIN Tél. : 02 28 09 18 00	N° Affaire	4.58.0239	Etabli par	Vérifié par
	Date	JANVIER 2026	SMO	SMO
	Indice	A		

SOMMAIRE

1. GENERALITES.....	4
1.1. OBJECTIF DE L'OPERATION	4
1.2. LOCALISATION DE L'OPERATION	4
1.3. ALLOTISSEMENT	5
1.4. CLASSEMENT ERP	5
1.5. CONTRAINTES DU REGLEMENT DE SECURITE CONTRE L'INCENDIE	5
1.6. NATURE DES OUVRAGES PROJETES	5
1.7. ETENDUE DES PRESTATIONS	5
1.8. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER	6
1.9. PIECES A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	6
1.10. FRAIS D'EXECUTION	7
1.11. QUALITE DES MATERIAUX	7
1.12. RECONNAISSANCE DES OUVRAGES ET SUPPORTS EXISTANTS	7
1.13. ETABLISSEMENT DU DOSSIER D'ETUDES D'EXECUTION	8
1.14. PREPARATION DES ZONES DE TRAVAUX	8
1.15. MISE EN SECURITE	9
1.16. CLASSIFICATION DES MATERIAUX	9
1.17. OBLIGATION DE RESULTAT	10
1.18. ETAT DES LIEUX	10
1.19. MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE	10
1.20. CONTEXTE DES TRAVAUX	10
1.21. INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	11
1.22. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	11
1.23. PLANNING DES TRAVAUX.....	11
1.24. DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES – DOE	11
2. REALISATION DES TRAVAUX	12
2.1. GENERALITES.....	12
2.1.1. DOCUMENTS TECHNIQUES DE BASE	12
2.1.2. PREPARATION DES SOLS – RAGREAGE	13
2.1.2.1. GENERALITES	13
2.1.2.2. CONTENU DE LA PRESTATION	13

2.1.3. MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES EN PLAQUES DE PLATRE	13
2.1.3.1. GENERALITES	13
2.1.3.2. CONTENU DE LA PRESTATION	14
2.1.4. MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES.....	14
2.1.4.1. GENERALITES	14
2.1.4.2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SOL SOUPLE	15
2.1.4.3. CONTENU DE LA PRESTATION	15
2.1.5. MISE EN ŒUVRE DES MENUISERIES	16
2.1.5.1. GENERALITES	16
2.1.5.2. CONTENU DE LA PRESTATION	16
2.1.6. MISES EN PEINTURE	16
2.1.6.1. GENERALITES	16
2.1.6.2. CONTENU DE LA PRESTATION	16
2.1.7. COLONNES MONTANTES	17
2.1.7.1. GENERALITES	17
2.1.7.2. CONTENU DE LA PRESTATION	17

1.3. ALLOTISSEMENT

Pour mémoire l'allotissement prévu est le suivant :

- **Lot 01 : Second Œuvre**
- Lot 02 : Climatisation/Electricité CFO

1.4. CLASSEMENT ERP

Les travaux devront être conformes aux exigences de la réglementation ERP en vigueur au moment de la réalisation de l'opération soit :

- L'établissement est classé ERP catégorie 3 type WL

1.5. CONTRAINTES DU REGLEMENT DE SECURITE CONTRE L'INCENDIE

Les caractéristiques de tenue au feu des locaux techniques projetés sont consécutives au classement indiqué aux articles CO27/CO28 du Règlement de Sécurité contre l'Incendie ERP en vigueur applicable aux Établissements des 4 premières catégories, selon les risques qu'ils présentent.

Dans le cas du Tribunal Judiciaire de Coutances :

- Les 2 locaux à créer sont classés « local à risques moyen ».

1.6. NATURE DES OUVRAGES PROJETES

Chacun des 2 locaux projetés doit répondre aux exigences de la réglementation incendie évoquée au Chapitre 1.5.

- Structure de l'enveloppe « sol, murs, plafonds » à minima de degré coupe-feu 1H00 EI60
- Bloc-porte d'accès de degré coupe-feu 1/2H00 EI30 avec dispositif d'évacuation d'urgence accès verrouillé de l'extérieur et ferme-porte
- Création/encoffrement des colonnes montantes

1.7. ETENDUE DES PRESTATIONS

Les prestations à réaliser chronologiquement sont :

- La reconnaissance des ouvrages et supports existants
- L'établissement du dossier d'études d'exécution

- L'établissement du plan d'installation de chantier PIC
- L'établissement du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)
- L'organisation des visites d'inspection communes avec le(s) sous-traitant(s) et le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé CSPS missionné sur l'opération par le MOA (M. Amath BA - QUALICONSLT)
- La mise en place à l'extérieur de la zone de stockage des matériaux et engins travaux telle que définie dans le PIC et approuvée au préalable par le MOA
- La préparation des zones travaux dans les 2 combles
- La mise en sécurité des zones de travaux avant intervention des ouvriers, notamment la consignation des installations électriques par l'électricien du marché
- La demande auprès de l'électricien concernant les besoins du présent lot pour la réalisation de ses travaux
- La mise en œuvre des travaux de second œuvre
- Le phasage avec l'électricien pour passage des réseaux et pose des appareillages dans les locaux créés par le lot n°02
- Le nettoyage fin de chantier
- Le repli des installations de chantier
- L'établissement du dossier de recollement DOE
- La réception des ouvrages réalisés (compris levée des réserves si nécessaire) OPR

1.8. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER

Les documents administratifs et techniques indiqués au bordereau des pièces sont joints au présent C.C.T.P.

Les renseignements donnés dans le présent C.C.T.P. et dans les différents documents joints dans le DCE constituent des éléments contractuels qu'il appartiendra, si nécessaire, à l'entreprise, de compléter sous sa responsabilité.

1.9. PIECES A FOURNIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

En complément des documents généraux demandés, l'Entrepreneur remettra obligatoirement une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) justifiant le prix global et forfaitaire de son offre.

Ce D.P.G.F., établi et complété suivant le modèle joint en annexe, donnera les quantités et les prix unitaires de chaque ouvrage. Ces prix unitaires s'entendent fourniture et mise en œuvre incluses.

1.10. FRAIS D'EXECUTION

Les démarches à effectuer auprès des différents services, les plans ainsi que tous les frais afférents sont à la charge du titulaire de la présente opération.

L'Entrepreneur fournira au contrôleur technique tous les documents de récolement, y compris les PV de réaction au feu en cours de validité des matériaux.

1.11. QUALITE DES MATERIAUX

Les caractéristiques techniques, la qualité et l'aspect mentionnés dans le présent document sont impératifs.

L'Entrepreneur indiquera dans son offre les marques des matériaux qu'il aura choisies et précisera les références des produits qu'il se propose d'employer pour la mise en œuvre. Ces marques feront partie du groupement professionnel des fabricants de matériaux pour le bâtiment.

L'Entrepreneur devra joindre, lors de sa soumission, les fiches techniques correspondantes aux produits proposés.

Les fabricants des marques retenues devront leur assistance technique tant au démarrage des travaux qu'en cours de chantier.

Les matériaux seront livrés et/ou stockés sur le chantier sous emballage portant de façon apparente la marque et le classement. Tous les approvisionnements ne répondant pas strictement aux prescriptions définies seront refusés et évacués aux frais de l'entreprise.

1.12. RECONNAISSANCE DES OUVRAGES ET SUPPORTS EXISTANTS

La reconnaissance des ouvrages et supports existants sera réalisée durant la phase de préparation pour l'établissement du dossier d'exécution.

La reconnaissance des ouvrages et supports existants est obligatoire, de fait les coûts supplémentaires engendrés par des adaptations nécessaires, non prévues au marché, seront à la charge de l'entreprise si celles-ci n'ont pas été signalées au MOE dans la mesure où elles pouvaient être anticipées durant la période de préparation.

La reconnaissance des ouvrages et supports existants est notamment destinée à ajuster les prestations à mettre en œuvre, particulièrement concernant :

- L'état du sol des combles pour remise en état pour pose des cloisonnements et baies informatiques (mortier + ragréage ou ragréage uniquement)

1.13. ETABLISSEMENT DU DOSSIER D'ETUDES D'EXECUTION

Le dossier des études d'exécution comprendra l'ensemble des documents techniques et graphiques concernant les prestations à mettre en œuvre pour la création des 2 locaux techniques.

Le dossier d'exécution devra impérativement être transmis aux MOA/MOE et Contrôleur technique missionné sur l'opération par le MOA au terme de la fin de période de préparation.

Les travaux ne seront engagés qu'une fois les visas et avis émis seront « sans réserve ». Les MOA/MOE et Contrôleur technique se réservent un délai de 15 jours pour étudier le dossier d'exécution, ce délai est inclus dans la période de préparation.

Les travaux de l'entreprise ne pourront débuter que lorsque le dossier d'exécution sera visé sans remarque ni avis défavorable, quel qu'en soit le motif.

- Le dossier des études d'exécution est valorisé dans la DPGF de l'offre des candidats (non inclus dans les montants unitaires)

1.14. PREPARATION DES ZONES DE TRAVAUX

La préparation des zones de travaux suivant la typologie et l'utilisation de chacun des 2 combles comprend :

Par le Maître d'ouvrage :

- La libération de tous mobiliers et archives dans le volume des travaux
- La protection des mobiliers et archives conservés dans le volume des travaux

Par l'entreprise :

- La mise en œuvre de protections contre les salissures et poussières de chantier sur les cheminements empruntés depuis la (les) zone(s) de stockage jusqu'à pied d'œuvre dans les 2 combles du niveau 2
- L'acheminement des matériaux, équipements techniques et outillages
- Les moyens sécurisés d'accès en hauteur ; notamment pour accès sur la terrasse
- La gestion et l'évacuation des déchets de chantier
- L'implantation précise des locaux techniques à créer (pour validation avant mise en œuvre par les MOA/MOE)

1.15. MISE EN SECURITE

L'entreprise établira et communiquera son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

Sur convocation du CSPS, l'entreprise et ses éventuels sous-traitants participeront à la visite d'inspection commune (VIC) avec le Lot Electricité.

- L'entreprise installera les équipements de sécurité obligatoires sur décision du CSPS (point(s) d'ancrage(s) en terrasse pour EPI si nécessaires et non existant actuellement, valorisé dans la DPGF de l'offre des candidats (non inclus dans les montants unitaires)).

1.16. CLASSIFICATION DES MATERIAUX

La réglementation française de sécurité incendie des bâtiments se fait sur la base du système de classement M soit :

- M0 = incombustible
- M1 = non inflammable
- M2 = difficilement inflammable
- M3 = moyennement inflammable
- M4 = facilement inflammable

Sauf avis contraire formulé pour validation du dossier d'exécution par le Contrôleur Technique missionné sur la présente opération par le MOA, à minima les matériaux mis en œuvre par l'entreprise dans le cadre du présent marché devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- M4 pour les revêtements de sols souples
- M2 pour les parois verticales
- M1 pour les plafonds
- M2 pour les peintures

Concernant les cloisonnements, les plafonds et les bloc-portes de chaque local projeté, les matériaux répondront aux caractéristiques suivantes :

- CF 1H00 pour les cloisonnements et les plafonds
- CF 1/2H00 pour les bloc-portes.

L'entreprise fournira au Contrôleur Technique durant ses études d'exécution les PV correspondant et les intégrera au dossier des ouvrages exécutés DOE.

1.17. OBLIGATION DE RESULTAT

Les pièces écrites et graphiques définissant les objectifs constituent pour l'Entreprise une obligation de résultat.

Le présent lot devra vérifier que les systèmes de mise en œuvre mentionnés au présent C.C.T.P. sont cohérents et que les produits employés sont compatibles avec la nature des supports, la destination des locaux et le degré de finition requis.

En conséquence, elle est tenue d'exécuter les installations décrites suivant la technique qui lui est propre jusqu'à l'achèvement complet en ordre de marche et suivant les règlements en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

1.18. ETAT DES LIEUX

Le présent lot sera réputé avoir reconnu les lieux et s'être rendu compte de leur situation, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer, de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution.

1.19. MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Le Maître d'ouvrage a fait procéder au Diagnostic Amiante Avant Travaux (DAAT) par le prestataire agréé CHEVALIER DIAG.

- Référence rapport CHEVALIER DIAG : 25-MDJ-1 établi le 11 juillet 2025 (joint au DCE).

Ce diagnostic confirme **l'absence de matériaux contenant des fibres d'amiante** dans le périmètre des travaux projetés.

Toutefois, dans le cas de présence éventuelle de matériaux amiantés découverts lors de ses prestations, l'entreprise stoppera immédiatement ses travaux et préviendra immédiatement le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre et le Coordinateur SPS.

1.20. CONTEXTE DES TRAVAUX

Les travaux projetés seront réalisés en site occupé avec continuité de service.

La totalité des mesures visant à la protection des personnels maintenus sur site sera définie et contrôlée par ARTELIA sur indications du Coordonnateur Santé Protection Sécurité (QUALICONSULT - M. Amath BA) missionné par le Maître d'ouvrage pour la durée l'opération.

1.21. INSTALLATIONS DE CHANTIER

Le présent lot mettra en place les installations de chantier nécessaires à la réalisation de ses prestations, au stockage de ses matériaux et se conformera aux prescriptions du Maître d'ouvrage, du Maître d'œuvre et plus particulièrement du Coordonnateur SPS désigné pour l'opération.

1.22. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

L'Entrepreneur titulaire du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire (échafaudages, nacelles, etc.) à la mise en œuvre des prestations décrites dans le présent document ainsi que tous les transports et manutentions diverses (à inclure dans les prix unitaires).

L'Entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'installation des matériels de protection et sécurité cités ci-avant ainsi que de l'approvisionnement des matériaux (arrêté de voirie, autorisation d'occupation de l'espace public, accès en terrasse, etc.)

Les éventuelles détériorations imputées au présent lot, déclarées et constatées par le MOA en cours de chantier seront réparées ou remplacées aux frais de l'entreprise.

1.23. PLANNING DES TRAVAUX

Le planning des travaux sera établi par le MOE en concertation avec les obligations du MOA lors à la réunion de préparation avec le présent lot et l'électricien.

1.24. DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES – DOE

Le DOE sera remis au MOE avant les OPR et comprendra :

- L'ensemble des pièces techniques et graphiques produites par l'entreprise pour la réalisation des travaux
- Les fiches techniques des matériaux employés
- Les PV de classement au feu des matériaux mis en œuvre

Le DOE sera établi :

- En 1 exemplaire papier
- En 2 exemplaires au format informatique sur 2 clés USB distinctes (pas de CD/DVD)

2. REALISATION DES TRAVAUX

2.1. GENERALITES

La réalisation des travaux de second œuvre consiste en :

- La préparation des sols par ragréage dans l'emprise des locaux projetés
- La mise en œuvre des cloisonnements et plafonds coupe-feu pour création des 2 locaux projetés
- La mise en œuvre des revêtements de sols souples
- La mise en œuvre des menuiseries bois et quincaillerie (blocs-portes de leurs équipements, plinthes) pour chaque local projeté
- Les mises en peinture
- La mise en œuvre d'un encoffrement de gaine entre les étages, le carottage associé sera effectué par l'entreprise FOLIATEAM

2.1.1. DOCUMENTS TECHNIQUES DE BASE

- Dispositions générales du "Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public"
- NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre, plaques à faces cartonnées
- Avis du 24 juillet 2008 relatif à l'application du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 30 juin 2008 appliquant ce décret aux panneaux de cloison en plaques de plâtre (directive du Conseil des Communautés européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988)
- NF P 23-303 Portes planes intérieures de communication en bois - Spécifications
- NF P 23-304 Portes planes intérieures palières en bois - Spécifications
- NF P 23-502 Portes coupe-feu 1/2H00 (août 1987)
- DTU 59.1 : Travaux de peinture des bâtiments
- Spécifications techniques d'emploi et de pose données par le fabricant
- Code du travail
- Liste non exhaustive

2.1.2. PREPARATION DES SOLS – RAGREAGE

2.1.2.1. GENERALITES

Avant la mise en œuvre des cloisonnements et des sols souples, l'entreprise réalisera un ragréage de la chape existante sur la totalité de l'emprise des locaux projetés.

Le ragréage permettra notamment d'éliminer les défauts de planéité de la chape du comble et obtenir une surface exempte d'imperfections pour pose du sol souple et assurer la meilleure tenue des baies informatiques installées ultérieurement.

Pour une implantation plus aisée des locaux projetés, la surface du ragréage pourra être supérieure à celle du local.

Avant mise en œuvre du ragréage, si des fissures comprises entre 0,3 et 0,8mm sont existantes, elles seront, au préalable, traitées avec un produit adapté et compatible avec le ragréage prévu.

2.1.2.2. CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend notamment :

- La préparation des supports existants conformément aux prescriptions du fabricant retenu et aux conditions de mise en œuvre suivant la température ambiante dans les combles au moment des travaux
- La fourniture et mise en œuvre d'un ragréage type P3 autolissant spécial rénovation, multi supports pour un emploi sur sol intérieur neuf ou ancien, d'une épaisseur de 3 à 10mm des Ets. PAREXLAKO ou techniquement équivalent

2.1.3. MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES EN PLAQUES DE PLATRE

2.1.3.1. GENERALITES

Les 2 locaux informatiques à créer seront réalisés en plaques de plâtre.

Le système en plaques de plâtre projeté est une boîte autoportante dite " Boîte dans la boîte" de la Société SINIAT PRÉGYMÉTAL composée de cloisons non fixées en tête servant de support à un plafond autoportant.

Elle est réalisée avec des montants PRÉGYMÉTAL M100, M125 ou M150 sur lesquels sont directement vissées des plaques PRÉGY et ne nécessite aucun profilé ou accessoire de charpente métallique.

Conformité du système selon PV feu EFR-18-003737 B + Additif 20/1.

REMARQUE :

Les têtes de cloisons et les plafonds ne doivent en aucun cas être repris sur la charpente bois des combles.

2.1.3.2. CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend notamment :

- L'acheminement des plaques et matériaux associés à pied d'œuvre par les escaliers
- Les moyens de levages (lève-plaques, etc.)
- L'implantation au sol des locaux projetés
- La fourniture et pose au sol de rails PRÉGYMÉTAL R150-40
- La fourniture et pose pour ossature cloisonnements de montants PRÉGYMÉTAL M150-50 accolés à entraxe 45 cm
- La fourniture et pose pour plafonds de montants PRÉGYMÉTAL M150-40 en périphérie et montants PRÉGYMÉTAL M150-50 accolés à entraxe 45 cm
- La fourniture et pose de LV entre les 2 peaux
- La fourniture et pose d'une peau PRÉGYTWIN BA25 S par face de cloisonnement et de plafond
- Le traitement des joints, angles, cueillies par bande pour joints et enduit PRÉGYLYS
- L'ensemble des accessoires nécessaires suivant prescriptions du fabricant retenu
- Les finitions de bandes de joint prêtes à peindre
- Le nettoyage quotidien durant les travaux
- L'enlèvement des matériaux non utilisés

Localisation :

- Comble 1 local 1 – Comble 2 local 2

2.1.4. MISE EN ŒUVRE DES REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

2.1.4.1. GENERALITES

Les sols souples seront de type plombant non collés sur le ragréage réalisé par le présent lot.

Les sols souples seront réalisés avec des dalles PVC des Ets GERFLOR de type Attraction ou de caractéristiques équivalentes, teinte mouchetée au choix du client à définir ultérieurement.

2.1.4.2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SOL SOUPLE

- Dimensions de dalle : 635 x 635 mm
- Résistance à la glissance : R9
- Epaisseur 5,00 mm
- Couche d'usure renforcée : 1,00 mm
- Traitement de surface PUR+
- Classement UPEC U4 P4 E2 C2
- Stabilité à la lumière ≥ 6
- Essai à la chaîne à roulette conforme EN 425
- Poinçonnement systématique rémanent $\leq 10\text{mm}$
- Stabilité dimensionnelle : $\leq 0,25\%$ EN 434EN 433
- Résonnance à la marche limitée
- Classement au feu : Cfl-S1 EN 13501-1

2.1.4.3. CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend notamment :

- Le nettoyage des supports
- La fourniture et mise en œuvre du revêtement de sol PVC des Ets GERFLOR de type Attraction ou de caractéristiques équivalentes teinte mouchetée au choix du client à définir ultérieurement
- Le nettoyage quotidien durant les travaux
- L'enlèvement des matériaux non utilisés

Localisation :

- Comble 1 local 1 – Comble 2 local 2

2.1.5. MISE EN ŒUVRE DES MENUISERIES

2.1.5.1. GENERALITES

Les travaux de menuiseries comprennent :

- Les bloc-portes d'accès aux locaux créés
- Les plinthes périphériques

2.1.5.2. CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend notamment :

- La fourniture, pose et mise en jeu de blocs-porte bois standard prépeint 1 vantail plein 93x2.04, bâti à recouvrement, CF 1/2H00 EI30, serrure à clé cylindre européen double à bouton moleté (avec 3 clés)
- Fourniture et pose d'une porte (Repères plan BP 1 et BP2), type EUROFLAM HUET E301 ou équivalent
- Fourniture et pose d'un ferme-porte à glissière (pose côté intérieur du local) Dorma ou équivalent
- Fourniture et pose de plinthes bois médium (10x100) en pieds des cloisonnements neufs (recto / verso)

Localisation :

- Comble 1 local 1 – Comble 2 local 2

2.1.6. MISES EN PEINTURE

2.1.6.1. GENERALITES

Les ouvrages neufs recevront une peinture adaptée au support concerné.

Seuls les ouvrages neufs, réalisés par le présent lot, sont prévus mis en peinture.

2.1.6.2. CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation comprend notamment :

Supports plaques de plâtre (cloisonnements 2 faces et plafond 1 face côté local).

- Préparation des supports (époussetage, rebouchages, ponçage des bandes de joints)
- Application de 2 couches de peinture acrylique M1 finition satinée

Subjectiles ouvrages bois

- Préparation des supports (époussetage, rebouchages, ponçage des bandes de joints)
- Application de 2 couches de peinture glycérophtalique M2 finition satinée

Localisation :

- Comble 1 local 1 – Comble 2 local 2

2.1.7. COLONNES MONTANTES

2.1.7.1. GENERALITES

Pour réaliser le câblage banalisé, les travaux consistent à la création de plusieurs colonnes montantes dans le bâtiment.

2.1.7.2. CONTENU DE LA PRESTATION

Les travaux consistent en la mise en œuvre :

- Fourniture et mise en œuvre d'encoffrement CF 1H00 3 faces en mélaminés M1 ou équivalent pour protection des chemins de câbles CFO (colonnes montantes créées dans le volume des sanitaires Ailes 1 et 2 (40x40, toute hauteur, compté en ml), compris toutes pièces de renforts, de fixations, toutes sujétions de mise en œuvre et d'adaptation à l'existant (inclus dans les prix unitaires du marché du présent lot).

Epaisseur des plaques verticales :

L'épaisseur des parois verticales sera à déterminer par l'entreprise avec pour objectif :

- La parfaite planéité des parois,
- Le jointement soigné entre les 4 parois,
- La pérennité de l'ouvrage réalisé.

Localisation :

- Comble 1 local 1 – Comble 2 local 2
- Sanitaires/circulation Aile 1 niveaux 00 bas au R+2
- Sanitaires/circulation Aile 2 niveaux 00 bas au R+2

VU ET ACCEPTE

A

Le

Le Maître de l'Ouvrage,

LU ET ACCEPTE

A

Le

Le(s) Entrepreneur(s),